L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI, 10 FEVRIER 1886.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

ON demande—Tout de suite un jeune homme de 18 à 20 ans, capable pour servir la confiserie et la buvette. E. Humbert.
9 fev—1f.

ON demande—Une jeune fille française ou créole comme gardienne pour un enfant de 3 ans. S'adresser au No 331 coin Colisée et Pleasant. 7 fév—

UNE personne des plus recommandables désirerait se placer dans une famille, comme dame de compagnie ou gouvernante, ou se mettre au service d'une personne qui aurait besoin de soins constants. S'adresser par lettre, aux initiales A. L., bureau de l'ABEILLE.
22 jan—

A LOUER.

A LOUER.—Une habitation située sur le Bayou Teche, près du village de Charenton, mesurant 1000 arpents de superficie, convenable pour la culture du riz, avec 2 pompes, Thresher, 10 cabanes pour travailleurs, barrières : le tout en bon état. S'adresser à G. Pascal & Co., No 90 Rue des Magasins ou à A. A. Pecot, Sorrel St., Lne. 5 fév—6f

A VENDRE.

A VENDRE—Une maison à deux étages pour magasin et résidence, située au No. 40 rue Washington, coin St-Thomas, avec écuries, dépendances, etc. C'est un des coins les plus fructueux dans le 4ème district de cette ville. Conditions faciles. S'adresser à Alphonse Philips, chambre No. 5, Bâtisse Denègre, 33 rue Carondelet.
24 jan—2 sem—dim mar ven

ASSURANCES

Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle-Orléans.

(The Firemen's Insurance Company of New-Orleans.)

Bureau, No 33 rue du Camp.

ONZIÈME ÉTAT DE SITUATION ANNUEL.

CETTE Compagnie, conformément à l'Article 10 de sa Charte, publie le tableau suivant de ses opérations durant l'année expirée le 31 décembre 1885 :

Primes sur risques d'incendie......$115,644 66
de rivières...... 7,773 86
maritimes...... 6,895 13
$130,313 65
A ajouter primes non acquises pour 1884...... 40,206 60
$170,520 25

A déduire :
Pertes d'incendie..... $43,669 76
Pertes de rivières..... 4,893 85
Pertes maritimes..... 2,970 62
Réfaction..... 17,457 87
Réassurances..... 15,200 22
Primes remboursées..... 8,932 52
Dépenses, Commissions, Taxes, Loyer, Board of Underwriters, Babcock, Corps de patrouille, etc., moins escompte et intérêt.. 26,588 64 — $113,713 48
$ 56,806 77

Réservé pour pertes non estimées......$ 5,107 00
Intérêt et dividendes déclarés ce jour, et dividendes non réclamés, payables sur demande et au crédit des billets d'actions........ 22,086 07
Réservé pour primes non acquises en 1885........ 29,613 70
$ 56,806 77

La Compagnie possède l'actif suivant :
Billets d'action........$ 6,380 82
Prêts sur nantissement et hypothèque........ 158,101 86
Billets à ordre........ 6,044 69
Propriétés foncières.. 15,000 00
Argent comptant et argent en banque.. 76,437 90
Primes en voie de collection........ 40,215 50
Meubles de bureau, divers........ 4,523 53 — $306,704 30

PASSIF.
Capital........$150,000 00
Réserve pour pertes non estimées........ 5,107 00
Intérêt et dividendes........ 22,086 07
Réserve pour primes non acquises, Fonds de réserve et surplus........ 129,511 23
$306,704 30

L'exposé ci-dessus est une copie fidèle et exacte prise dans les livres de la Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle-Orléans.
R. H. BENNERS, Secrétaire.
I. N. MARKS, Président.
T. PRUDHOMME, Vice-Président.

Fait sous serment pardevant moi, ce 20e jour de janvier, 1886.
W. O. HART, Notaire.

Nouvelle-Orléans, 20 janvier 1886.
A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce jour, il a été résolu de payer l'intérêt et les dividendes suivants, sur demande :
DIX POUR CENT d'intérêt annuel et CINQ POUR CENT d'intérêt sur le capital payé, faisant un total de QUINZE POUR CENT par an.
VINGT-CINQ POUR CENT de dividende sur les primes participantes.
R. H. BENNERS, Secrétaire.
I. N. MARKS, Président.
T. PRUDHOMME, Vice-Président.

Conseil de Direction.

Jacob Alexander,	Léon Bertoli,
H. H. Bierhorst,	Phil. Beck,
Peter Blaise,	P. Egan,
H. Ellerman,	Jno. Fitzpatrick,
C. Taylor Gauche,	Chas. Hénard,
A. H. Isaacson,	I. N. Marks,
A. A. Maginnis,	Wash. Marks,
T. Prudhomme,	A. H. Siewerd,
Otto Thomas,	Jno. Everett.

22 janv—1 mois

Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux No 3 1/2 rue Carondelet.

Seizième Etat Annuel.

Nouvelle-Orléans, ce 18 janvier 1886.

CONFORMÉMENT à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1885.

Primes sur risques de feu........$495,464 05
Primes sur risques de mer........ 41,553 52
Primes sur risques de rivière........ 9,908 38
$546,925 95
A ajouter primes non acquises de 1884, acquises en 1885........ 152,925 00
$699,850 95

A déduire :
Primes remboursées et réfaction (Rebate)........ $24,640 18
Réassurances........ 107,189 75
Primes sur risques non terminés........ 136,280 00 — 268,109 93
Primes nettes acquises........$431,741 02
A ajouter :
Intérêts et profits et pertes........ 49,041 56
$480,782 58

Pertes payées sur les risques de feu....$295,817 06
.. de marine.. 23,755 20
.. de rivière.. 3,112 66
Pertes non ajustées.. 75,500 00
$398,184 92
Commission d'agences........ 75,402 41
Dépenses d'agences.. 8,865 20
Taxes et licences.. 3,002 89
Dépenses de bureau.. 28,172 46
Dépenses casuelles.. 3,496 72 — $517,124 60
$36,342 02

Dividende semi-annuel de 5 0/0 déclaré au 30 juin 1885........ $15,000 00

ACTIF.
Argent en caisse.... $36,120 33
$70,000 Bons des Etats-Unis 4 0/0.. 86,100 00
$70,000 Bons des Etats-Unis 3 0/0.. 71,400 00
$50,000 Bons Consolidés de la Nlle-Orléans.. 52,000 00
$58,220 Bons à Primes de la Nlle-Orléans.. 57,055 60
Dépôt au trésor de l'Etat du Mississippi.. 15,000 00 — $317,675 93
Primes en voie de recouvrement.... 17,693 45
Entre les mains d'agents aux Etats-Unis et en Europe.... 54,632 74
Prêts sur hypothèque.... 54,871 34
Effets à recevoir.... 2,885 00
Bons, actions et autres valeurs.... 12,819 52
Meubles et installations de bureaux.... 2,500 00
$463,077 98

PASSIF.
Capital payé en plein........$300,000 00
Dividendes non réclamés........ 2,640 00
Pertes non réglées.. 75,500 00
Primes sur risques non expirés.... 136,280 00 — $514,420 00

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.
G. LANAUX, Président.
LÉON SÉRÉ, Secrétaire.
Assermenté et signé devant moi, notaire, ce 19 janvier 1886.
CHAS G. ANDRY, Notaire.
20 janv—1m

LEON QUEYROUZE,
"GROCER" EN GROS,
—Importateur de—
VINS ET LIQUEURS,
—Et marchand de—
Produits des Campagnes et de l'Ouest.

L.S.L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par son peuple.

GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE

LA COMPAGNIE DE
LA LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
FERA A LA
Nlle-Orléans,
MARDI, 16 MARS 1886,
UN
TIRAGE TRIMESTRIEL
EXTRAORDINAIRE
CLASSE C.

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

GEN. G. T. BEAUREGARD,
DE LA LOUISIANE ET DU
GEN. JUBAL A. EARLEY,
DE LA VIRGINIE.

PAS DE REDUCTION !
Pas d'Ajournement !

PLUS D'UN DEMI-MILLION
De Piastres distribué.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

UN GROS LOT DE...... $150,000
UN GROS LOT DE...... 50,000
UN GROS LOT DE...... 20,000
2,279 Lots, montant en tout à
$522,500.

Le tirage commencera positivement à ONZE HEURES A. M.,
—A—
L'ACADEMIE DE MUSIQUE,
Dans la matinée du
MARDI, 16 MARS 1886.

VOYEZ LE PLAN.
PLAN EXTRAORDINAIRE,
100,000 Billets, à $10 le Billet.

LISTE DES LOTS :

1	Gros lot de	$150,000..	$150,000
1	.. .. de	50,000..	50,000
1	Lot de....	20,000..	20,000
2	Lots de....	10,000..	20,000
4	Lots de...	5,000..	20,000
20	Lots de...	1,000..	20,000
50	Lots de...	500..	25,000
100	Lots de...	300..	30,000
200	Lots de...	200..	40,000
600	Lots de...	100..	60,000
1000	Lots de...	50..	50,000

PRIX D'APPROXIMATIONS :

100 Lots d'approximation de $200 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $150,000 soit........ 20,000
100 Lots d'approximation de $100 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $50,000 soit........ 10,000
100 Lots d'approximation de $75 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $20,000 soit........ 7,500
2,279 Lots s'élevant à........ $522,500

Les billets gagnants peuvent être déposés à n'importe quelle banque, express ou autre agence.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de tou les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

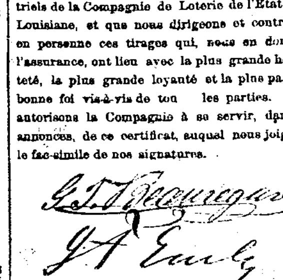

BILLET ENTIER $10, DEMI BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE
loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 ou plus.

Adresser à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées et faire des mandats sur la poste (money orders) payables à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil pour opérer un partage du contenu de la maison à l'angle nord-ouest des rues Magazine et Girod, occupée par une fabrique d'ouvrages en cuivre et en tole, etc.

Aussi—Un lot de billets à ordre et de comptes ouverts, dans l'affaire de la Succession de John Hennessey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, Division C, No 11,683—En vertu d'un jugement et ordre de vente, rendu le 20 janvier 1886, signé le 27 janvier 1886, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, pour opérer un partage, je vendrai à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, MERCREDI, 10 février 1886, à 10 heures du matin, les objets ci-après décrits, savoir :

1° Tout le stock, toutes les marchandises, etc., sur les lieux, à l'angle nord-ouest des rues Magazine et Girod, formant le contenu d'une fabrique d'ouvrages en cuivre, de chaudières en cuivre et autres, comprenant d'un vaste assortiment de valeur de tuyaux, appareils à confectionner des ustensiles en fer, vieille fonte, instruments divers, forges pour objets en cuivre et autres, soupapes de sureté, soupapes à cylindre, soupapes en cuivre, une machine à vapeur et ses accessoires, etc., etc. ; aussi, un lot de tuyaux en fer, d'appareils en cuivre, de tuyaux en cuivre, de tole, etc., etc., et divers autres articles de fonderie et qu'il serait trop long d'énumérer, le tout conformément à l'inventaire enregistré dans l'affaire ci-dessus.

2° Au même endroit, et à la même heure, un fort lot de billets à ordre et de comptes ouverts, conformément à l'inventaire.

Conditions—Comptant, sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
29 jan—29 fév2 5 10

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente par le Shérif Civil

D'un grand et beau stock de cigares et cigarettes importés et du pays—tabac à fumer et à chiquer—tabac en feuilles—pipes, etc., et un grand choix d'articles pour fumeurs, etc. Aussi des vitrines, installations, etc.

M. et Mme John Taylor Johnston vs. L. B. Martinez.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 16,094—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI, 13 février 1886, à 10 heures A. M., de la propriété décrite ci-après, à savoir :

Tout et séparément, le contenu, meubles, installations, etc., au rez-de-chaussée de la propriété No 71 rue du Camp, contenant une grande quantité de cigares, tabac, pipes, articles pour fumeurs et chiqueurs, installations, vitrines—le tout d'après un inventaire enregistré dans mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
2fév—2,6,10,13.

ANNONCE JUDICIAIRE.

E. Bermudez vs J. V. Micolo.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 16,341.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Passage Natchez, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 27 février 1886, à midi, la propriété décrite ci-dessous, à savoir :

Un certain lot de terre situé et se trouvant dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Conti, Remparts, Bourgogne et Bienville, désigné comme lot numéro deux, sur un plan dressé par Edgar Pilié, architecte, daté le 22 novembre 1884 et mesurant en mesure américaine conformément au dit plan (qui est annexé comme référence à un acte de Wm J. Castell, notaire, daté le 16 juillet 1885) vingt quatre pieds neuf pouces et quatre lignes de face à la rue Conti, sur une profondeur entre lignes parallèles de cent dix-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes, avec l'usage en commun avec d'autres lots, d'une grande cour dans le fond et d'un passage ouvrant sur la rue Conti. Avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages y appartenant.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—L'acquéreur devra assumer de payer et dans ce but retenir entre ses mains en dedans du prix d'adjudication, un montant suffisant pour faire face à un billet à ordre souscrit par le défendeur ci-dessus mentionné, à son propre ordre et endossé par lui pour onze cent quatre vingt trois 33 1/3 piastres, daté le 27 décembre 1884, payable deux ans après date, portant huit pour cent d'intérêt par an, à partir de la date jusqu'à parfait paiement et paraphé "Ne Varietur," pour l'identifier avec un acte de feu W. J. Castell, notaire, daté le 16 juillet 1885, et assumer toutes les obligations du défendeur mentionné dans ledit acte relatives audit billet, telles qu'assurances &c., et la balance de l'adjudication comptant.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
26jan—26—fév2 9 16 23 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Barber Asphalt Paving Company vs John G. Parham.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 16,2[illegible]3.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magasin entre la rue Gravier et l'allée Natchez, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI 3 mars 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

1—Un morceau ou portion d'ilet de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, etc., dans le Sixième District municipal de cette ville, borné par les rues St Charles, Webster, Benjamin et la ligne ou alignement de Bloomingdale, désigné comme portion d'ilet numéro soixante-cinq, mesurant soixante pieds cinq pouces et deux lignes de face à la rue St Charles, soixante pieds de face à la rue Benjamin, trois cent soixante-huit pieds plus ou moins sur la ligne du côté de la ligne ou alignement de Bloomingdale et trois cent quatre vingt sept pieds plus ou moins sur la ligne du côté de la rue Webster s'étendant de la rue St Charles à la rue Benjamin.

2o—Un ilet de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, etc., situé dans le Sixième District municipal de cette ville, borné par les rues St Charles, State et Benjamin et la ligne de division de Burtheville désigné comme ilet numéro trente quatre, mesurant deux cent quatre pieds neuf pouces de face à la rue St Charles, deux cent quatre vingt onze pieds trois pouces de face à la rue State et deux cent quatre pieds et trois pouces et demi de face à la rue Benjamin et trois cent soixante huit pieds de face sur la ligne de la propriété de Burthe, s'étendant de la rue St Charles à la rue Benjamin.

Les deux propriétés ci-dessus décrites se touchent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
30jan—30—fév 6-13-20-27—mars 3.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil du steamboat Godfrey T. Johnsen, etc.

Veuve Chénange Berniard vs. Octave F. Vallette

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,405.—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Passage Natchez (Natchez Alley), dans le Premier District de cette ville, JEUDI, 18 février 1886, à midi, la propriété décrite ci-dessous, à savoir :

La cale et le corps du bateau à vapeur ou navire nommé Godfrey T. Johnsen, de la Nouvelle-Orléans, ainsi que les machines, engins, cabines, mobilier, câbles, appareils et tout ce qui appartient ou en fait partie ; lequel bateau est dûment enregistré dans le port de la Nouvelle-Orléans, et est d'un tonnage net de soixante-six 52/100 ou à peu près ; numéro de l'enrolement 63, numéro officiel 85,753.

Le dit bateau est mouillé en ce moment dans le fleuve, à l'extrémité supérieure du chantier du Valette Dry Dock, entre les rues Oliver et Valette, dans le Cinquième District de cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Ceci étant le second et dernier encan, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus haut et dernier enchérisseur, pour ce qu'elle rapportera, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant un bon avec une bonne et solvable garantie, portant un intérêt au taux de huit pour cent par an de la date de la vente et hypothèque spéciale sur la dite propriété jusqu'à parfait paiement. L'acquéreur aura à déduire du montant de l'enchère et payer comptant le montant des frais de publication, du shérif, du greffier, de l'avocat, etc., s'élevant en tout à environ cinq cent cinquante piastres ($550 00).

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
2fév—2 9 15 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Andrew Hero, Jr, vs. Muncy & Marcy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 15,191.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MERCREDI, 10 février 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite à savoir :

1° Deux certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Clara, Willow, anciennement Martin, et Euphrosine et le Nouveau Chemin coquillé, et désigné comme lots numéros cinq et six de l'ilet numéro quinze, conformément à un plan dressé par George T. Dunbar, voyer, en date du 9 janvier 1845 et déposé pour référence en l'étude de D. L. McCay, alors notaire en cette ville. Les dits lots se touchent et mesurent comme suit, à savoir : Le lot numéro cinq mesure trente-et-un pieds sept pouces et six lignes de face à la rue Euphrosine, trente-et-un pieds dix pouces et deux lignes de face au nouveau chemin coquillé sur une profondeur de cent vingt six pieds dix pouces et une ligne sur la ligne qui le divise du lot numéro quatre et de cent trente pieds cinq pouces et quatre lignes sur la ligne du côté du lot numéro six et le dit lot numéro six mesure trente-et-un pieds sept pouces et six lignes de face à la rue Euphrosine, trente-et-un pieds dix pouces et deux lignes de face au nouveau chemin coquillé sur une profondeur de cent trente pieds cinq pouces et quatre lignes sur le côté du lot numéro cinq et cent trente-quatre pieds sept lignes sur l'autre côté de la ligne qui le divise du lot numéro sept.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits et privilèges qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet ci-dessus décrit, borné par les rues Clara, Willow, anciennement Martin, et Euphrosine et le Nouveau Chemin coquillé, désigné comme lot numéro quatre de l'ilet numéro quinze sur le dit plan de G. T. Dunbar, voyer, en date du 9 janvier 1845, et mesurant trente-un pieds sept pouces et six lignes de face à la rue Euphrosine, trente-un pieds dix pouces et deux lignes de face au Nouveau Chemin coquillé, sur une profondeur de cent vingt-trois pieds deux pouces et six lignes sur la ligne du lot numéro trois et cent vingt-six pieds dix pouces et une ligne de profondeur sur la ligne qui le divise du lot numéro cinq.

3° Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits et privilèges qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Euphrosine, Clara et Magnolia et le Nouveau Chemin coquillé, désigné comme lot numéro quatre et mesurant trente-deux pieds de face à la rue Euphrosine et une même façade au Nouveau Chemin coquillé, sur une profondeur d'à peu près quatre-vingt douze pieds, s'étendant du Nouveau Chemin coquillé à la rue Euphrosine.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
9jan—9,16,23,30—fév 6,10

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil,

D'un grand stock de Cigares et de Cigarettes importés et du pays, tabac à chiquer et à fumer, tabac en feuilles, pipes, etc., et un grand choix d'articles pour fumeurs.

Aussi, des vitrines, installations, etc.
Cheval et wagon, etc.,
Bail de valeur,
Droit d'occupation.

E. G. Schlieder vs. L. B. Martinez.—No 15,840.
E. C. Sarrazin vs. le même .. 15,847.
S. Hernsheim & Frère vs. le même .. 15,848.
Wm Demuth & Cie vs. le même .. 15,858.
Lewis Sylvester & Co. vs. le même .. 15,859.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—En vertu de cinq writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, respectivement, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 15 février 1886, à 10 heures A. M., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Sur la propriété No 71 rue du Camp :

1° Tout et séparément, tout le contenu, meubles, installations, stock, etc, au rez-de-chaussée de la dite propriété No 71 rue du Camp et contenant une grande quantité de cigares importés et du pays, tabac, ainsi que des pipes, des articles pour fumeurs, étagères, installations, vitrines, divers, etc., tout d'après l'inventaire enregistré dans mon bureau.

2° Un cheval et wagon et des harnais.

3° Tous les droits, titre et intérêt du défendeur nommé ci-dessus, aux termes du bail non expiré, conclu entre lui et A. & C. Denis, agents de l'entrepôt à deux étages dans le fond et de la propriété No 71 rue du Camp ; le dit bail ayant été fait pour un terme de 12 mois du 1er octobre 1885 au 30 septembre 1886, à raison de $112 50 par mois, payable mensuellement ; l'acquéreur devant assumer toutes les obligations du dit bail, dont une copie peut être inspectée à mon bureau.

4° Et au cas de non vente du dit bail tel qu'il est décrit ci-dessus, parce qu'il n'aura pas rapporté une prime, le shérif offrira le droit d'occupation de la dite propriété décrite ci-dessus à partir du jour de vente jusqu'au 30 septembre 1886.

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
4 fév—4,10,13,14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dorcine Landry vs. Edmond Louis Fouquet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 13,972—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 13 mars 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Baronne, Carondelet, Clio et Erato, faisant partie du lot numéro neuf et mesurant quarante deux pieds six pouces et deux lignes de face à la rue Baronne, plus ou moins, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes, plus ou moins.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—1° Pour du comptant, un montant suffisant pour payer la réclamation du plaignant, la somme de vingt mille francs ou son équivalent en monnaie des Etats-Unis d'Amérique, $3,800 avec intérêt à raison de 5 pour cent par an sur $475 à partir du 9 février 1879 ; même intérêt sur $475 à partir du 9 février 1880 ; même intérêt sur $475 à partir du 9 février 1881 ; même sur $475 à partir du 9 février 1882 ; même sur $475 à partir du 9 février 1883 ; même sur $475 à partir du 9 février 1884 ; même sur $475 à partir du 9 février 1885 et même sur $475 à partir du 9 février 1886. Tout jusqu'à parfait paiement, sujet à un crédit de $931 70, et aussi au comptant un montant suffisant pour les frais de cette affaire et les taxes de ville et d'Etat dues sur la dite propriété.

2° Et le surplus du prix de son adjudication, s'il y a, à terme correspondant au montant qui deviendra dû au plaignant annuellement, à savoir :

Deux mille cinq cents francs ou son équivalent en monnaie des Etats-Unis, $475, jusqu'à ce que le prix de l'adjudication soit exhausé de premier montant échouant le 9 février 1887, le surplus du prix de l'adjudication portera intérêt à raison de cinq pour cent par an à partir du jour de l'adjudication jusqu'au paiement final, et que le paiement du dit surplus sera garanti par hypothèque et lien de vendeur sur la dite propriété.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
9 fév—9,16,23—mars 3,10,13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme A. H. Carter et autres vs. Madeline Farrell et autres.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 11,403—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI 13 mars 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Deux lots de terre avec améliorations dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Chestnut, Colisée, Huitième et Harmonie, lesquels lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent ensemble quatre pieds de face à la rue Chestnut, sur cent vingt sept pieds neuf pouces de profondeur, entre lignes parallèles, d'après un plan dressé par Henry Moellhausen, architecte, daté le 4 mai 1844, déposé au bureau de Lucien Hermann, notaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus comme étant la propriété de William H. Finnegan, un des défendeurs dans la dite affaire.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
9fév—9 16 23 mars 2 10 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Grande vente par le Shérif Civil de Tabac—Tabac—Tabac—Tabac. Cigares—Cigares—Cigares—Cigares. Tabac à fumer, en feuilles et Tabac à chiquer. Cigares importés et du pays, etc., etc., etc.

Charles A. Worsley vs. E. C. Adams—No 16,342.
F. S. Bartram vs E. C. Adams—No 16,350.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans les affaires ci-dessus, respectivement, je vendrai à l'encan, sur les lieux désignés ci-après, le SAMEDI 20 février 1886, à 10 a. m., la propriété décrite ci-dessous, à savoir :

Tous les effets, marchandises, fond, installations, effets mobiliers, etc., contenus dans la propriété No. 38 rue Decatur, dans le Deuxième District de cette ville, comprenant un tout stock de cigares importés et du pays, tabac à fumer, à chiquer et en feuilles, etc., d'après un inventaire enregistré dans mon bureau.

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
9fév—9,13,17,20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dans l'affaire de Mme Paul Lagay, une interdite.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 2,018—En vertu d'un jugement et ordre rendus le 31 decembre 1885, à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 10 février 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits et privilèges qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dauphine, Bienville, Bourbon et Conti, et mesurant, au pied français, trente pieds de face à la rue Dauphine sur une profondeur de quatre-vingt-dix pieds, entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers comptant et le reste à un crédit de un et deux ans pour billets d'acquéreur portant intérêt à raison de huit pour cent par an, à partir de leur date jusqu'à parfait paiement—et le paiement doit être garanti par hypothèque sur la propriété, avec toutes les clauses usuelles de non aliénation, cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des dits billets, et transfert de la police d'assurance.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
9jan—9 16 23 30 fév 6 10

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Jno. R. O'Rourke, agent, etc., vs W. C. O'Rourke.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 7,832—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, MARDI, le 16 février 1886, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot ou portion de terre, avec tous les droit, voies et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Clara, Magnolia et Philip, mesurant 30 pieds de face à la rue Jackson sur une profondeur entre lignes parallèles de 97 pieds. Le dit lot commence à une distance de 60 pieds 5 pouces et 2 lignes de l'encoignure des rues Jackson et Clara.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
P. A. LOOBY,
Constable de la Première Cour de Cité de la N.-O.
15 janv—15, 20, 27—fév 2, 9, 16.

Mme Vve E. Forrester vs John Hennessy.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans.—No 7,488.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à l'enchère publique, au No — Ursulines, entre les rues Rocheblave et Dorgenois, dans le Second District de cette ville, le MARDI, 16 février 1886, à midi—

(4) quatre vaches à lait, saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
5 fév—5, 10, 16

VENTE DU MARSHAL DES ETATS-UNIS

JOHN DE RUYTER administrateur, vs. CHARLES DE RUYTER—No 11,192—A la Cour de Circuit des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.

EN VERTU D'UN WRIT DE SAISIE ET vente à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, je vendrai au plus fort enchérisseur, le SAMEDI, 13 mars 1886, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, en la ville de la Nlle-Orléans, la propriété suivante décrite ci-dessous, à savoir :

UN CERTAIN LOT DE TERRE, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé et se trouvant dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Robin, Race, Constance et Annonciation, ayant en mesure française soixante (60) pieds de face à la rue Robin, sur cent vingt (120) pieds de profondeur entre lignes parallèles. Etant la même propriété que le dit Charles De Ruyter a achetée de James L. Cole, par un acte passé dans le bureau de A. Mazureau, notaire, le 19 février 1867.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant.
Bureau du Marshal des Etats-Unis, Nouvelle-Orléans, 6me jour de février 1886.
R. B. PLEASANTS,
Marshal des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.
6 fév—6,13,20,27fév—et 6,13mars

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

J. L. Herwig vs. P. A. Murray et Muncy et Marcy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 14,533—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 20 février 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir :

Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St. Charles, St. Joseph, Carondelet et Julie, désignés par les numéros cinq et six d'après un plan de W. T. Thompson, député-voyer, en date de décembre 1855, annexé à un acte en l'étude de T. O. Stark, notaire en cette ville, daté du 21 juillet 1857. Le lot numéro quatre mesure vingt-deux pieds deux pouces et une ligne de face à la rue St. Joseph sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent pieds. Le lot numéro cinq mesure quarante pieds de face à la rue St. Joseph sur une profondeur de cent pieds à la rue Carondelet. Les dits lots sont bornés dans le fond par une allée de onze pieds de largeur en commun avec les dits lots et autres qui se touchent.

Acquis par le défendeur P. A. Murray de Francis J. Eghay et épouse, conformément à un acte passé pardevant Octave Morel, notaire, le 30 mai 1881.

Saisi dans l'affaire ci-dessus comme la propriété de P. A. Murray.

Conditions : comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
19janv—19,26—2,9,16,20fév.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Wm Fagan, liquidateur, vs. Oscar F. Broedel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,931—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 13 février 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Cinq certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les numéros seize, dix-sept, dix-huit, dix-neuf et vingt, dans l'ilet numéro cinq borné par les rues Casacalvo, maintenant Royale, Moreau, maintenant Chartres, Forstall et Lizardi, sur un plan dressé par C. A. DeArmas, en date du 30 septembre 1869, et déposé en l'étude de Théo. Guyol, notaire en cette ville. Les dits lots mesurent chacun vingt-six pieds quatre pouces et trois lignes de face à la rue Casacalvo, maintenant Royale, sur une profondeur de cent vingt pieds.

Acquis par le défendeur de Samuel D. Jacobs, conformément à un acte pardevant A. Barnett, notaire, le 4 juin 1883, enregistré au bureau de transfert, livre 120, fol. 103.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
12 janv—12,19,26—2,9,13fév

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de L. C. et E. H. Shaw.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, Nos 11,011—Division A. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par William Raben, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
10fév—10 16 19

Successions de John Sprunk, Anna Maria Sprunk et Veronica Mollegan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 16,767—Division A—Attendu que John Mollegan a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feue Mme Anna Maria Tete, femme de John Sprunk, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux qu'il peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
10 fév—10,16,19

Succession d'Alfred Penn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 3,851—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme W. B. Krumbhaar et Mme Norma Penn, femme de Chas. A. Conrad, exécutrices testamentaires de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
3 fév—3,9,12

Succession de Mme Veuve Marguerite Sebastien ou Bastien.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 12,054—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le tableau et compte présentés par Mme Marie Louise Remy, exécutrice testamentaire de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément aux dits compte et tableau.

Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
5 fév—5,9,14

Succession de Henri J. Rivet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,323—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le tableau et compte présentés par Mme Veuve Henri J. Rivet, administratrice de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément aux dits tableau et compte.

Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
3fév—3 9 12

Succession de Elisabeth Lotz, veuve de Frederick William Nolting.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 16,720—Division—Attendu que Christina Nolting a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Elizabeth Lotz, veuve de Frederick William Nolting, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
5 fév—5,9,14

Succession de Francis Lauer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 16,720—Division B—Attendu que Mme Veuve Francis Lauer a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Francis Lauer, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
7 fév—7 12 16

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 16,755 Division D.—Patrick Ronan vs. ses créanciers.—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire, Patrick Ronan soit convoquée et tenue pardevant T. A. Bakewell, notaire en cette ville, à son bureau, No 94 rue du Camp, le MARDI, 23e jour de février 1886, à 11 heures A. M., dans le but de voter et déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un répit et que dans l'intervalle toutes les procédures judiciaires contre la personne et les biens du pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 8 février 1886.
[Signé] N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
10 fev—3f au 23

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Emile Laroussini vs ses Créanciers.—No. 16,396.—Division D—Ordre de Cour.—Il est ordonné qu'une cession des propriétés du pétitionnaire Laroussini soit et est par le présent acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des créanciers ait lieu et soit convoquée pardevant John R. Legier, notaire en cette ville, le mercredi 10me jour de février 1886, à 11 heures A. M., dans le but de prendre en considération les affaires dudit pétitionnaire et de choisir un syndic et que dans l'intervalle toute procédure judiciaire contre ledit Emile Laroussini soient suspendues et que René Beauregard Esq., avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nlle-Orléans, 6 janvier 1886.
[Signé] N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme :
JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
8 janv—3f en 30

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Micolo & Lacaze et George E. Lacaze, individuellement, etc. vs. Leurs Créanciers—No. 16,051, Division D—Ordre de Cour—Que la pétition supplémentaire et le tableau amendé annexé soit enregistré et l'ordre de procédure pour un sursis précédemment accordé dans cette affaire soit déchargé, que la cession des biens des pétitionnaires Micolo & Lacaze et George E. Lacaze, individuellement et comme membres de la dite raison sociale soit acceptée par la cour au bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et ait lieu pardevant John L. Laroche, notaire en cette ville, jeudi le 11me jour de février 1886, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires et pour élire un syndic, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que John Artigues soit nommé syndic provisoire des dits créanciers, et qu'il soit reconnu comme tel après avoir prêté serment et fourni un cautionnement de dix mille piastres conformément à la loi.

Nouvelle-Orléans, 6 janvier 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
7 jan—3f en 30

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—John C. Smith vs. ses créanciers.—No 16,591.—Division E.—Ordre de Cour.—Que la cession des propriétés du pétitionnaire John C. Smith soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et ait lieu pardevant John R. Légier, notaire en cette ville, MARDI, le 2me jour de mars 1886, à 11 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et élire un syndic ; et, dans l'intervalle, toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Bernard Titche, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 25 janvier 1886.
Signé, HENRY L. LAZARUS, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
27 janv—3f en 30

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT

Succession de Antoine Carrière.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 11,591.

Magasin en briques à étage, rue Decatur, No 41.

Terrains vacants dans le Deuxième et Troisième Districts.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 20 février 1886, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Communes et Gravier, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 4 janvier 1886, les propriétés suivantes savoir :

1° UN LOT DE TERRE situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Decatur, Chartres, Bienville et Douane, lequel lot de terre mesure 23 pieds 10 pouces 4 lignes de face à la rue Decatur sur 215 pieds 2 pouces de profondeur ; ensemble un magasin en briques à un étage avec balcon et fenêtres en fer sur la façade. Cette propriété est louée à bail à M. Paul Gelpi, à raison de $83.33 1/3 par mois jusqu'au 1er octobre 1887.

2° UN LOT DE TERRE situé dans le même district, dans l'ilet compris entre les rues de l'Esplanade, Derbigny, Claiborne et le Chemin du Bayou, lequel lot de terre mesure 42 pieds de face à la rue Derbigny, 45 pieds de profondeur sur la ligne vers la rue de l'Esplanade, 33 pieds 6 pouces sur la ligne opposée et 38 pieds de largeur sur la ligne du fond, avec toutes les améliorations qui en dépendent.

3° DEUX LOTS DE TERRE situés dans le 3me District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bagatelle, St-Antoine, Loi et Espérance, lesquels deux lots mesurent ensemble 64 pieds de face à la rue Bagatelle sur 128 pieds de profondeur—le tout plus ou moins.

4° DEUX LOTS DE TERRE situés dans le même District, dans l'ilet borné par les rues Bagatelle, St-Antoine, Loi et le Canal Marigny, mesurant ensemble 64 pieds de face à la rue Bagatelle sur 127 pieds de profondeur—le tout plus ou moins.

Le tout d'après les plans faits par Chas. G. de Lisle, en date du 1er octobre 1884.

Conditions—Un tiers ou davantage comptant, à l'option des acquéreurs, et la balance à un et deux ans de crédit, en billets garantis par hypothèque et privilèges de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de date jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent pour les honoraires d'avocat en cas de poursuites judiciaires pour le recouvrement des susdits billets, et le transfert des polices d'assurance aux porteurs des billets et toutes les clauses pénales d'usage.

Actes de vente pardevant Edgar Grima, notaire, aux frais des acheteurs.

Les acquéreurs paieront comptant sur les lieux 10 pour cent sur le prix de vente afin de garantir leurs adjudications.
10 fév—

Vente pour effectuer un partage.

Succession de Dame Veuve Jean Ollié.

Résidence en briques à deux étages, rue de l'Esplanade No 59.

Maison en bois rue Bourbon No 301.

Petit cottage rue Bagatelle No 361.

Petite maison rue Dauphine No 387.

Un ilet de terre dans le Sixième District

Deux lots de terre près du Bayou St-Jean, dans le Second District.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 20 FEVRIER 1886, il sera vendu à midi à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St Charles, rue St-Charles, au plus offrant et dernier enchérisseur, les propriétés suivantes :

1° **Un lot de terre** situé dans le Second District, dans l'ilet borné par les rues Bourbon, Dauphine, Quartier et Esplanade, mesurant 37 pieds 1 pouce de face à la rue Bourbon sur 129 pieds de profondeur.

Ensemble une maison basse, couverte en ardoises, ayant corridor d'entrée sur le côté, galerie derrière, quatre chambres, salle à manger et cuisine et une chambre dans la cour, lieux d'aisance, citerne, puits en briques, cour carrelée, jardin, etc., etc.

2° **Un lot de terre** situé dans le Troisième District dans l'ilet compris entre les rues Esplanade, Pauy, Royale et Chartres, mesurant 20 pieds 7 pouces de face à la rue de l'Esplanade sur 100 pieds 6 pouces 7 lignes de profondeur. Ensemble une résidence en briques à deux étages ayant au rez-de-chaussée, un corridor, deux pièces avec porte à coulisse et quatre chambres à coucher aux étages supérieurs, vestibule, etc. Une autre bâtisse en briques à étage ayant six pièces, chambre à bain, lieux d'aisance, cuve, hydrant, cour carrelée, etc., etc.

Loué $40 par mois.

3° **Un lot de terre** situé dans le même district, dans l'ilet borné par les rues Bagatelle, Kerlerec, Dauphine et Bourgogne, mesurant 26 pieds 10 pouces 5 lignes de face à la rue Bagatelle sur 127 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur. Ensemble une maison basse couverte en ardoises, ayant corridor d'entrée et cinq chambres, cuisine double, chambre à domestique, lieux d'aisance, deux citernes, puits et cour en partie carrelée.

4° **Un lot de terre** avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent dans l'ilet compris entre les rues Dauphine, Bourgogne, Bagatelle et Kerlerec, et mesurant 17 pieds 2 pouces de face à la rue Dauphine sur 127 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur.

5° **Un ilet de terre** situé dans le Sixième District, divisé en sept lots, borné par les rues Valence, Upperline, Arcadia et Clara, mesurant 300 pieds de face à la rue Valence à 303 pieds de face à la rue Upperline 91 pieds 11 pouces 7 lignes de face à la rue Arcadia et 52 pieds de face à la rue Clara.

6° **Deux lots de terre** vacants, situés dans le Second District dans l'ilet borné par les rues Rendon, Lopez, Toulouse et la Promenade Carondelet mesurant chacun 30 pieds 9 pouces 3 lignes de face à la rue Toulouse sur 100 pieds de profondeur. Le tout d'après les plans exposés à la Bourse.

Conditions.—Un tiers ou davantage comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets divisés par coupons à la convenance des héritiers portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date avec toutes les clauses pénales d'usage.

Les taxes pour l'année 1886 seront à la charge des acquéreurs.

Actes de vente pardevant Oscar Drouet, notaire, aux frais des acquéreurs. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé des acquéreurs.
6 fév—6, 13 et 20

PAR MACON, PAUL & ROBINSON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence de valeur.

La résidence en briques, confortable à deux étages, avec mansarde, No 222 rue Baronne, près Julie.

Succession de Alexis Benjamin.

No. 16,202—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division "A".

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur, No 5 rue Carondelet, SAMEDI, 6 mars 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "A", en date du 30 janvier 1886, il sera vendu, à l'encan.

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et servitudes qui en dépendent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Baronne, Julia, Dryades et Delord, désigné comme lot No 1 sur un plan de De Pouilly, du 7 mai 1856 et déposé en l'étude de feu S. Magner, notaire, conformément au plan No 113. Le dit lot de terre mesure 24 pieds de face à la rue Baronne sur une profondeur de 103 pieds, entre lignes parallèles, ensemble jusqu'à une allée dans le fond de 4 pieds 2 pouces de largeur pour l'usage en commun avec les autres lots et améliorations, comprennent une résidence en briques à deux étages avec mansarde ayant 10 chambres, cuisine, chambre à bain, etc, en bon état, et conditions, à louer à bail jusqu'au 30 septembre 1886.

Conditions de la vente—Comptant. L'acquéreur assumera le paiement en sus du montant de son enchère les taxes dues et exigibles en 1886. Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Edgar Grima, notaire.
31janv—31—6,13,20,27—fév—6mars.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Tout le contenu du salon de barbe et établissement de bains, No. 160 rue Commune près Carondelet. Un lot d'articles de toilette. Privilège du bail du rez-de-chaussée du No 160 rue Commune.

Succession de Alexis Benjamin.

No 16,202.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "A".

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, ALBERT PAUL, Encanteur—Bureaux No 5 rue Carondelet.—Le 11 février 1886, à 11 heures A. M., au salon de barbe, No 160 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 30 janvier 1886, il sera vendu à l'encan :

1° Le contenu du dit établissement, consistant en chaises de barbier, bureaux, glaces, lavabos, vitrines, etc.

2° Un lot d'articles de toilette.

3° Le privilège du bail du rez-de-chaussée No 160 rue Commune jusqu'au 30 septembre 1886.

Conditions—Comptant.
31 janv—6,10,11 fév.

Résidence de valeur

Avec un jolie terrain spacieux.

sur la rue Brainard, entre Jackson et Philip.

Une action du New Orleans Cotton Exchange.

Succession de A. A. Yates.

No. 12,622.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, ALBERT PAUL, encanteur, Bureau No 5 rue Carondelet.—SAMEDI le 6 mars 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, (Rotonde du rez-de-chaussée de l'hôtel St-Charles) en vertu d'un jugement rendu et signé le 26 janvier 1886, par l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, il sera vendu à l'encan

1° Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes, dépendances, etc., qui y appartiennent, située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Brainard, Philip et Baronne et se composant de deux lots de terre désignés par les Nos 5 et 6, sur un plan du voyer de la ville, en date du 9 mars 1829, déposé dans les archives de H. K. Gordon, ancien notaire en cette ville, et sur un plan dressé par C. A. Hedin, voyer, déposé comme plan No 13, dans les archives de J. F. Coffey, notaire en cette ville. Les dits trois lots de terre se touchent et mesurent 157 pieds 1 pouce de face à la rue Brainard, sur une profondeur de 123 pieds 7 pouces et 4 lignes.

Les améliorations comprennent une résidence en bois à deux étages No 57 rue Brainard.

2° Une action du fonds capital du New Orleans Cotton Exchange.

Conditions de la vente—Pour l'action, comptant avant le transfert, et pour les propriétés, un tiers comptant, et le reste en deux paiements égaux, à un et deux ans de crédit, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente, jusqu'à parfait paiement.

Les améliorations devront être assurées et la police transférée au vendeur ; les 5 pour cent d'honoraires d'avocat et les autres clauses usuelles ; les taxes dues et exigibles en 1886 seront assumées par l'acquéreur ; dix pour cent sur le montant de la vente sera requis au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Chas. T. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.
31 jan—31—fév 13,20,27—mars 6.

C. E. KELLS & M. VIET.
CHIRURGIENS-DENTISTES
No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre du ressort de leur art.
Pose de palais artificiels.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Bâtisse en briques à étage, rue Franklin, près de la rue du Canal.

Terrains vacants faisant face à la rue Dumaine.

Succession de Archibald Montgomery.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 14,636.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau encoignure Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 20 février 1886, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan de l'hôtel St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 12 janvier 1886—Les propriétés suivantes, à savoir :

1° Un lot de terre, situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Franklin, Tremé, Canal et Douane, mesurant 28 pieds 5 pouces de face à la rue Franklin, sur 79 pieds 10 pouces 7 lignes de profondeur. Ensemble une bâtisse en briques à étage retirée de la rue, ayant au rez-de-chaussée deux chambres et deux au-dessus, corridor, balcon sur le côté, citerne, cour briquetée, hangar, etc., etc.

2° Six lots de terre vacants situés dans le même district, dans l'ilet compris entre les rues Dumaine, St-Philippe, Lopez et Rendon, désignés par les Nos 25, 26, 27, 28, 29 et 30. Lesquels lots de terre mesurent chacun 30 pieds 9 pouces 3 lignes de face à la rue Dumaine, à l'exception du lot No 25 qui mesure 30 pieds 9 pouces 4 lignes de face à la dite rue Dumaine sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles.

Les titres des susdits lots de terre sont parfaits et ne font pas partie des réclamations Gaines.

Les plans des propriétés ci-dessus décrites seront exposés à la Bourse quelques jours avant la vente.

Conditions—Comptant.

Actes de vente pardevant N. B. Trist, notaire, aux frais des acquéreurs.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé des acquéreurs.
16janv—16 23 30 fév 6 13 20.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Habitation de valeur dans le Cinquième District.

L'habitation THE DELCAZEL PLACE à l'encan.

Meubles de maison et autres effets, animaux, outils aratoires, wagons, etc.
A DES CONDITIONS FACILES.

Succession de Louise Delcazel.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B—No. 16,441.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau, No 45 rue Royale—SAMEDI, 13 mars 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, Juge de la dite Cour, en date du 3 février 1886, je procéderai à la vente à l'encan de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Cinquième District de cette ville, désignée par le No 32, sur un plan dressé par Jean Communy voyer, le 20 janvier 1837 et déposé avec les archives de Felix De Armas, ancien notaire en cette ville ; la dite portion de terre mesure un arpent de face au fleuve Mississippi sur une profondeur de quarante arpents plus ou moins, bornée sur un côté par la propriété appartenant à Mlle Adélaïde Vivant ou agent, et de l'autre côté par celle de Ducongé ou agent, et qui sera plus démontré sur un plan du dit Cinquième District, déposé en l'étude de Wm. H. Seymour, notaire, de la Nouvelle-Orléans.

Et le même jour, heure et place, il sera vendu les effets mobiliers appartenant à la dite succession et comprenant meubles de maison, wagons, outils aratoires, animaux, etc., conformément à un inventaire déposé à mon bureau.

Conditions pour la propriété—Une moitié comptant et le reste à douze mois de crédit avec billet d'acquéreur, privilèges et lien de vendeur sur la propriété vendue, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente et l'acte contiendra toutes les clauses de garanties usuelles.

Et pour les effets mobiliers, comptant sur les lieux.

Acte de vente pardevant W. H. Seymour, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur paiera en sus du prix de son enchère les taxes dues et exigibles en 1886. Un dépôt au comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

N. B.—La récolte sur pied n'est pas comprise dans cette vente, l'acquéreur peut acheter la dite récolte pour la dite valeur.
6 fév—6,13,20,27—mars 6,13.

ANNONCE JUDICIAIRE.

La goelette Ida K. à l'encan.

Succession de Wm. C. Keitner et Ellen Keitner, sa femme.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B," No 14,783.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 45 rue Royale—JEUDI, le 11 février 1886, à 11 heures A. M., à la tête du Nouveau Bassin, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite cour, en date du 7 janvier 1886, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir :

La goelette connue sous le nom de **Ida K.**, comme elle se trouve maintenant dans le Nouveau Bassin. La dite goelette a une longueur de 45 pieds une largeur de 17 4|10 pieds et une profondeur de 4 1|10 pieds, tonnage brut de 16 49|100 tonnes, tonnage net de 15 67|100 tonnes, faisant un tonnage net de 15 67|100 tonnes.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Chas. E. Schmidt, notaire, No 57 rue St Charles, aux frais de l'acquéreur. 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
10 jan—10 16 23 30—fév 6 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de valeur dans les Premier et Deuxième Districts.—Succession de Charles Hartenstein et Margaritha Schiss, sa femme.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division "C" No 16,068.

PAR B. ONORATO, Encanteur No 45 rue Royale—SAMEDI, 6 mars 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, en vertu d'un jugement de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, en date du 1er février 1886, je procéderai à la vente des propriétés ci-après décrites, à savoir :

1. Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 61, borné par les rues Johnson, Prieur, Canal et Douane, désigné comme lot No 13 et mesurant 27 pieds 6 pouces de face à la rue Douane sur une profondeur de 106 pieds 8 pouces, entre lignes parallèles.

2. La moitié indivise d'un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Perilliat, Howard, Liberty et Lafayette, désigné comme lot No 6 et mesurant 26 pieds 6 pouces et 4 lignes de face à la rue Perilliat, sur une profondeur de 70 pieds 11 pouces et 7 lignes sur la ligne du lot No 5, et 71 pieds 5 pouces et 8 lignes sur la ligne du lot No 7, d'après un plan dressé par G. F. Kessler, le 9 septembre 1885 fait par G. F. Kessler à l'acquêt de Chas Hartenstein dans la somme de deux cents dollars ($200) payable un an après date, sans intérêt.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Geo. C. Preot, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur paiera en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1886. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
3 fév—6,9,13,20,27—mars 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Premier District. Succession de Mary Jacob Hartenstein, femme décédée, etc.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C—No 16,58[illegible].

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI, 6 mars 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'hôtel, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite cour, en date du 2 février 1886, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir—

La moitié indivise d'un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Perilliat, Howard, Liberté et Lafayette, désigné comme lot No. 6, et mesurant 26 pieds, 6 pouces et 4 lignes de face à la rue Perilliat, sur une profondeur de 70 pieds, 11 pouces et 7 lignes sur la ligne du lot No 5 et 71 pieds, 5 pouces et 8 lignes sur la ligne du lot No 7.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Geo. C. Preot, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur paiera, en sus du prix de son enchère, les taxes dues et exigibles en 1886. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
3 fév—3,6,13, 20, 27—mars 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Septième District.

Succession de Sarah Pieston ou Peterson.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B"—No. 16,232

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureaux No 45 rue Royale—SAMEDI, 13 février 1886 à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite Cour, en date du 6 janvier 1886, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Hillary, Macarty, De Armas et Clinton, et mesure 45 pieds de face à la rue Hillary sur une profondeur de 107 pieds 6 pouces et de face à la rue Macarty entre lignes parallèles.

Conditions, comptant.

Acte de vente pardevant Eusèbe Bouny, notaire, aux frais de l'acquéreur, et devra payer en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1886 ; un dépôt de 10 pour cent sera requis pour lier la vente.

Et le même jour à 10 heures a. m., au local ci-dessus décrit, il sera vendu pour le compte de la susdite succession, un assortiment général de meubles de maison et effets, conformément à un inventaire déposé en mon bureau.

Conditions, comptant sur les lieux.
9janv—9 16 23 30 fév 6 13.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bois de charpente, bardeaux, charrettes, mulet, comptes à recevoir, etc.

Dans l'affaire de Wm. H. Murphy vs. ses créanciers—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B. No 16,220.

Vente provisoire de syndic.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau No. 45 rue Royale.—VENDREDI, 12 février 1886, à 11 heures A. M., au local No 111, Promenade Carondelet (Vieux Bassin), entre Robertson et Claiborne, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite Cour, en date du 29 janvier 1886, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de bois de charpente et de bardeaux, ainsi qu'un magnifique mulet, 3 charrettes, 3 jeux de harnais et un lot de comptes à recevoir. Le tout conformément à un inventaire déposé en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.
30janv—30 fév 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Chas. Hartenstein et Margaritha Schiss, sa femme.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C—No 16,068.—

Meubles de maison et autres effets, etc.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 45 rue Royale—LUNDI, 15 février 1886, à 11 heures A. M., à ma salle d'encan, No 45 rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, en date du 1er février 1886, je procéderai à la vente à l'encan—

Un assortiment de meubles de maison et autres effets, conformément à un inventaire à mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.
3 fév—3,9,15

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage élégant élevé de terre, avec de grands terrains, sur l'Avenue Louisiana.

Succession de Lionel C. Levy.

No. 13,907—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey encanteur—Bureaux, 17 rue Carondelet—SAMEDI, 13 mars 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, daté le 4 janvier 1886, il sera vendu à l'encan—

LE COTTAGE ÉLÉGANT ÉLEVÉ DE terre, situé au coin sud-ouest de l'Avenue Louisiana et de la rue Baronne, borné aussi par les rues Delachaise et Dryades. Les terrains se composent de cinq lots Nos 1, 2, 3, 4 et 24, et mesurent comme suit :

Les lots Nos 1 à 4 inclusivement sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de face à l'Avenue Louisiana sur 128 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le lot No 24 est adjacent dans le fond aux lots ci-dessus mentionnés et mesure 32 pieds de face à la rue Baronne sur 150 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

La bâtisse est retirée des deux rues, l'architecture est moderne et l'extérieur attrayant ; elle a de grandes galeries, des corridors spacieux, salon, salles à manger et de réception, chambres à coucher et offices convenables pour une grande famille. Elle est aussi à proximité des affaires, étant placée entre trois lignes de chemins de fer urbains et dans un quartier délicieux et amélioré.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, la balance, s'il y a, à un crédit de un et deux ans, avec intérêt de 8 pour cent par an, le droit de vendeur et toutes les clauses de garantie usuelles. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pendant l'année 1886 et déposeront 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant John G. Eustis, notaire, No 26 rue Carondelet.
9 fev—9,20,27—mars 6,13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Intérêt indivis d'une moitié de l'habitation "Saint Eloi," dans la paroisse Terrebonne, Lne.

Gidière, Day & Cie. vs Leurs Créanciers.

No 13,506—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 13 février 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Hon. Henry L. Lazarus, juge de ladite Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu dans la susdite affaire, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, savoir—

Une moitié indivise de l'intérêt dans la propriété connue sous le nom de Saint Eloi Plantation, située dans la paroisse Terrebonne, décrite de la façon suivante :

Un certain morceau de terre dans la paroisse Terrebonne, Lne, où se trouve une sucrerie s'étendant sur les deux côtés du bayou Dularge, à environ 12 milles au-dessous du village de Houma et mesurant, plus ou moins, 55 arpents de façade sur la rive droite, s'étendant le long du dit bayou Dularge, borné au-dessus par une terre de Theriot & Champagne, et au-dessous par des terres de François Theriot, et mesurant 17 arpents, plus ou moins, de façade sur la rive gauche, descendant ledit bayou Dularge, borné au-dessus par la terre de Theriot & Champagne, et au-dessous par des terres de H. St Martin et l'église catholique ; mesurant en tout 3,787 44|100 acres, plus ou moins, en superficie ; le tout dans ladite paroisse et dans le district Sud-Est ; à l'ouest du fleuve Mississippi—ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, sucrerie, moulin, pompes, machines, et tout ce qui y appartient, moulin, animaux, mulets, charrettes, wagons, instruments aratoires, et ustensiles de fermiers qui servent à la culture de ladite habitation et qui y appartiennent et en font partie.

Sur les lieux il y a 36 mulets, 6 wagons, 7 charrettes, environ 30 charrues et un complément d'instruments aratoires ; près de 30 bâtisses comprenant la maison de résidence principale, celle de l'économe, celles des ouvriers et environ 360 acres de terre en culture.

La récolte de cette saison a été d'environ 310 boucauts ; et afin de garder la terre en bonnes conditions pour la récolte de l'année présente, on l'a constamment travaillée d'une façon pratique et les items de toute dépense ne ont donc été gardés.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à un et deux ans du jour de la vente, avec intérêt à raison de 8 pour cent par an, garanti par lien et privilège des vendeurs, assurance et transfert de police et toutes les clauses usuelles de sécurité ; et l'acquéreur assumera le paiement en sus du prix de l'adjudication son pro rata de toutes les dépenses encourues pour la continuation de l'exploitation de ladite habitation à partir du 1er janvier 1886 ; il assumera également le paiement du pro rata de toutes les taxes dues et exigibles durant cette année 1886, et fera un dépôt comptant de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant N. B. Trist, notaire, aux frais de l'acquéreur.
6janv—6 13 14 16 23 30 31 fév 6 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Site pour bâtir rue Quatrième, entre les rues Rousseau et St Thomas

Succession de Barbara Stuberin, épouse de Gottlieb April, alias Caleb April.

No 13,834—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 27 février 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans rendu dans l'affaire ci-dessus le 13e jour de janvier 1886, il sera vendu à l'encan pour le compte de la dite succession ou des parties intéressées la propriété décrite comme suit :

UN LOT DE TERRE dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Quatrième, Troisième, St Thomas et Rousseau désigné comme lot No 19 et mesurant 28 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Quatrième sur 127 pieds 2 pouces et 2 lignes de profondeur.

Conditions de la vente—Comptant. L'acquéreur devant assumer le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pendant cette année 1886, et déposer 10 pour cent comptant, au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Andrew Hero Jr. notaire.
24 janv—26—fev 6,13,20,27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence élégante et terrains
Coin Nord-est des rues St Charles et Huitième.

Succession de Albert C. Maes.

No 15,984—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 27 février 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu le 22me jour de decembre 1885, il sera vendu à l'encan, la propriété de valeur décrite ci-dessous, à savoir

L'élégante résidence en bois à deux étages et attique, située au coin nord-est de l'Avenue St Charles et de la rue Huitième, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Charles, Prytanée, Septième et Huitième. Les terrains sont composés des deux lots Nos 7 et 8 et une portion du lot No 9 d'après un plan dressé par Moelhausen, voyer, et mesurent 62 pieds 6 pouces de face à l'Avenue St Charles sur 141 pieds de profondeur et face à la rue Huitième.

Les améliorations sont modernes et des réparations complètes ont été récemment faites, une résidence en bois à deux étages avec attique, retirée de la rue, ayant des corridors partout, des galeries devant et derrière, de beaux salons et salle à manger, et assez de chambres pour une grande famille. Dans le fond, une bâtisse à deux étages pouvant servir comme écurie, remise, et une autre maison pour domestiques. La propriété peut être vue en faisant application aux encanteurs, et mérite d'appeler l'attention de toute personne cherchant une résidence sur cette superbe avenue. Il y a assez de terrains exposés au sud pour faire de celle ci une demeure attrayante et confortable.

Conditions de la vente.—Un tiers comptant, et la balance à un crédit d'un et deux ans du jour de la vente, en billets des acquéreurs portant intérêt de sept pour cent par an, du jour de la vente, garantis par hypothèque spécial et droit de vendeur, avec la clause de 5 pour cent frais d'avocats et toutes les clauses de garantie usuelles, assurance et le transfert de la police, l'acquéreur assumant toutes les taxes dues et exigibles pendant l'année 1886, et déposant 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Actes de vente pardevant James J. Woulfe, notaire, aux frais de l'acquéreur.
27 jan—27—fév 6,13,20,27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence de famille et terrains

Dans le Troisième District, Rue Miro, près Esplanade.

Succession de Louis Prados.

No 15,225—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 20 février 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté 12 janvier 1886, et autorisé par une commission de la dite Cour, en date du 14 janvier 1886, il sera vendu à l'encan la propriété de valeur suivante, à savoir :

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges y appartenant, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Esplanade, Miro, Galvez et Kerlerec, et désigné par la lettre F, d'après un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, député voyer de la ville, et annexé pour référence à un acte passé pardevant N. B. Trist, notaire, en cette ville, le 20 juin 1879, lequel dit lot mesure 84 pieds 6 pouces et 2 lignes de face à la rue Miro du côté de la rue Kerlerec ; il s'étend d'abord sur une ligne oblique de la rue Miro vers la rue Kerlerec, une distance de quinze pieds huit pouces et quatre lignes à la rue Kerlerec, et puis il a une profondeur et façade sur la dite rue Kerlerec de 108 pieds 1 pouce et 4 lignes, et sur le côté vers la rue Esplanade, il a une profondeur de quatre-vingt douze pieds dix pouces et sept lignes, avec une largeur sur sa ligne du fond de cent et un pieds trois pouces et une ligne.

Conditions de la vente—Comptant. L'acquéreur devant assumer le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant cette année 1886 et déposer dix pour cent comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Eugène D. Saunders, Esq., notaire.
17 jan—17,30—6 13,20

G. P. MALONEY, D. S. D
DENTISTE.
BUREAU ET RESIDENCE,
150........RUE DU CANAL........150
près Baronne.
Dentiste du couvent des dames Ursulines.
Travaux dentaires de tous genres à des prix raisonnables.
Extraction de dents sans douleur.
[illegible] articles de dentiste aux prix [illegible] 25 août

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magnifique maison de résidence en briques, à trois étages pour famille, No 200 rue Bourgogne, entre Ste Anne et Dumaine.

Succession de Louis Oscar Bercier.

No 15,400—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur, Bureaux, 46 rue Royale, SAMEDI, 13 mars 1886, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St Charles, rue St-Charles, entre les rues Commune et Gravier, en vertu d'un décret de l'honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 4 février 1886, pour le compte de la susdite succession, la propriété ci-après décrite :

Un terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Bourgogne, Dumaine, Ste-Anne et Dauphine, mesurant 32 pieds de face rue Bourgogne, sur 96 pieds, 7 pouces de profondeur du côté le plus près de la rue Ste-Anne, 38 pieds, 6 pouces, 4 lignes sur une première profondeur du côté de la rue Dumaine ; de là, s'élargit de 14 pieds, 4 pouces et 1 ligne puis 24 pieds, 1 pouce et 2 lignes sur une seconde profondeur, et alors se ferme de 11 pieds, 4 pouces et 1 ligne, et 33 pieds, 11 pouces et 2 lignes sur une troisième profondeur.

Un petit morceau de terrain d'environ cinq pieds carrés avec les lieux d'aisance et formant une partie de la profondeur du côté le plus rapproché de la rue Dumaine du terrain ici vendu, est et sera sujet à l'usufruit de M. Cyrille Soulé, qui en aura la jouissance pendant sa vie naturelle, et à la mort du dit Cyrille Soulé, le dit morceau de terrain sera immédiatement la propriété de l'acquéreur ou de ses héritiers. Le dit morceau de terrain est situé à l'arrière partie du terrain faisant face à la rue Dumaine et appartenant au vendeur.

Acquis par la dite Cora Prevost, alors l'épouse d'Oscar Bercier, de Emile Augand, par acte devant Paul A. Conand, notaire en cette ville, à la date du 11 juin 1884.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement de deux billets à ordre à deux et trois ans de la date du 11 juin 1884, de onze cent vingt-cinq dollars chacun, à leurs échéances respectives, avec 8 0/0 d'intérêt par an de la date donnée, comme prix du premier achat de la dite propriété, et identifié avec un acte de vente pardevant P. A. Conand, notaire, le 11 juin 1884, en vertu duquel les dits billets sont garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale, ainsi que les obligations du dit acte relatif aux billets, et retiendra du prix de l'adjudication une somme suffisante pour payer les dits billets, intérêts à leurs échéances respectives, comme il est dit précédemment ; le reliquat du montant de l'adjudication comptant, et les taxes d'Etat et de ville des années 1885 et 1886 seront assumées et payées par l'acquéreur en sus du prix d'adjudication et 10 0|0 de ce prix d'adjudication seront déposés comptant au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant James J. Woolf, notaire en cette paroisse.
6fev—6 13 20 27—mars 6 13

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vingt-un lots de terre de valeur améliorés, dans le Troisième District, près du Chemin de Gentilly.

Succession de John Dinnes.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A. No 14,160.

PAR J. V. GOURDAIN Encanteur—Bureau au No 79 rue Bienville—SAMEDI, le 27 février 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, en vertu de deux ordres de l'Hon. A. L. Tissot, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, l'un daté le 11 janvier 1886, et l'autre daté, le 20 janvier 1886, il sera vendu à l'encan pour le compte de ladite succession, les propriétés décrites ci-dessous, à savoir—

1° Seize lots de terre avec les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent, situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les numéros un à seize inclusivement, dans l'ilet No 82 borné par les rues Champs Elysées, Français, Foy et Bolivar d'après un plan par C. C. Crawford le 29 mars 1855 et déposé au bureau de A. Ducatel, notaire ; les dits lots de terre mesurent comme suit : Les lots numéros un à neuf, chacun 35 pieds 6 1|2 pouces de face à la rue des Champs Elysées, sur 120 pieds de profondeur ; le lot numéro un forme le coin de la rue Bolivar et le lot numéro neuf le coin de la rue Foy ; les lots numéros dix et onze chacun 34 pieds, 7 1|2 pouces de face à la rue Foy sur 179 pieds 8 1|2 pouces de profondeur ; les lots Nos douze, treize et quatorze chacun 35 pieds 6 1|2 pouces de face à la rue des Français sur 125 pieds de profondeur ; le lot No 12 forme le coin de la rue Foy ; le lot No quinze, d'une forme irrégulière, 28 pieds 4 1|2 pouces de face à la rue des Français, 120 pieds sur la ligne qui le divise du lot No quatorze, 175 pieds sur une ligne diagonale et 157 pieds 8 pouces et 7 lignes sur la ligne qui le divise des lots Nos onze et seize ; et le lot No seize, 15 pieds 6 lignes de face à la rue Bolivar, 75 pieds 1 pouce 5 lignes sur une ligne diagonale, 84 pieds 8 pouces sur une autre ligne qui le divise du lot No quinze, 142 pieds 2 pouces sur la ligne qui le divise des lots Nos un, deux, trois et quatre et 69 pieds 3 pouces sur la ligne du fond qui le divise des lots Nos dix et onze.

2° Cinq lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Français, Manuel, Foy et Champs Elysées ; les dits lots de terre sont désignés par les numéros un, deux, trois, quatre et cinq d'après un croquis annexé à un acte passé pardevant Octave de Armas, notaire en cette ville, le 22 avril 1862. Les lots numéros un et deux mesurent chacun, 32 pieds de face à la rue des Français sur une profondeur de 102 pieds, 8 pouces entre lignes parallèles. Le lot numéro un forme le coin de la rue Manuel. Le lot No trois mesure 32 pieds de face à la rue des Français, sur une première profondeur de 83 pieds, 11 pouces et 3 lignes, sur une ligne parallèle à l'autre ligne de profondeur, de là faisant une ligne oblique, mesure 29 pieds, 4 pouces jusqu'à ce qu'elle touche à la ligne du fond qui a seulement 9 pieds, 5 pouces 6 lignes en largeur. Le lot No quatre est contigu au lot No trois, est de forme triangulaire et mesure 88 pieds 7 pouces et 6 lignes de face à la rue des Français, 83 pieds, 11 pouces et 3 lignes du côté du lot No trois et 122 pieds 6 pouces sur l'autre ligne de profondeur, et le lot No cinq qui est aussi de forme triangulaire mesure 69 pieds 6 pouces de face à la rue Manuel, 73 pieds 5 pouces 6 lignes sur une ligne parallèle à la rue des Français et touchant par derrière aux lots Nos un, deux et trois et 102 pieds sur l'autre ligne qui le borne.

Conditions—Une moitié comptant, la balance à un et deux ans en billets de l'acquéreur à son propre ordre et endossés par lui, garantis par hypothèque, portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement avec toutes les clauses de garantie usuelles. L'acquéreur devant assumer le paiement des taxes de 1886 en sus du prix d'adjudication et faire un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Anatole A. Ker, notaire, aux frais de l'acquéreur.
23 jan—23,30—6,13,20 27fev

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE

Résidence et emplacement pour épicerie,

formant l'encoignure des Champs-Elysées et Derbigny.

Succession de feue Mme Christina Mary Smith, épouse de George Binder.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, No 14,9[illegible].—Division A.

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, encanteur, bureau No 9 rue Carondelet—SAMEDI, 27 février 1886, à midi à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "A", daté le 25 janvier 1886, il sera vendu à l'encan, la propriété décrite ci-dessous—

Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Champs Elysées, Marigny, Derbigny et Claiborne, et désignés par les Nos 10 et 11. Les dits lots sont contigus et mesurent chacun 24 pieds 1 pouce et 3 lignes de face à la rue des Champs Elysées, sur une profondeur de 111 pieds 9 pouces et 5 lignes, entre lignes parallèles ; le lot No 11 formant le coin des Champs-Elysées et Derbigny.

—AUSSI—

En même temps et au même endroit—

Un lot de meubles appartenant à la dite succession.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer au-dessus de son enchère toutes les taxes dues en 1886, et déposer au moment de la vente 10 0|0 du montant de l'adjudication pour lier la vente.

Acte de vente pardevant John J. Barnett, notaire, aux frais de l'acquéreur.
26 janv—26,30—fév 6 13,20,27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur, sur la Batture, à McDonoghville, Cinquième District de cette ville.

Succession de Luce Charles.

No 15,976—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, encanteur—Bureaux, 9 rue Carondelet.—SAMEDI, 27 février 1886, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre la rue Gravier et le Natchez Alley, en vertu d'un ordre de l'Hon. H. L. Lazarus, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E, en date du 23 janvier 1886—il sera vendu :

Une certaine portion de terre située dans la ville de McDonoghville, dans l'ilet No. 29, borné par les rues Adams, Jefferson, Lapeyrouse et Socrates. La dite portion de terre étant composée de tout le lot No 4 et une moitié du lot No 6 et mesure 60 pieds de face à la rue Adams ; la dite rue maintenant fait face au fleuve, sur une profondeur de 180 pieds.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera en sus de son enchère toutes les taxes dues en 1886, et un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux. Acte de vente pardevant Geo. C. Preot, notaire, aux frais de l'acquéreur.
26janv—26,30—fév 6,13,20,27

THE NEW-ORLEANS BEE,

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months, 75 cents.